

# **PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

## **DU VENDREDI 06 FEVRIER 2026**

**Présents** : Pascal MOUTON - Maire, Guillaume LEGOY, Dominique DUMAS, Alain ROMANEIX.- Adjoints – Monique BOLLE, Florian GIRAUDON, Aurélien MAZET, Thierry MICHON, Florence THOMAS, Chantal TOURNEUR.

**Absent excusé** : Mathieu GARDE

### **❶ - COMPTE RENDU VISIO REUNION SUR LA CARTE COMMUNALE AVEC LA DDT 63**

Le mardi 27 Janvier 2026, Pascal a fait une Visio sur la carte communale avec la DDT 63.

Pour faire suite à notre l'échange Mme Marie-France VALLET - Référente planification secteur Combrailles Nord Limagne suite à la visio-conférence, nous a transmis :

- la liste des bureaux d'études pouvant vous accompagner pour votre projet,
- la présentation qui a été faite lors de la réunion.

#### **Qu'est-ce qu'une carte communale ?**

La **carte communale** est un **document d'urbanisme simplifié**, prévu par le Code de l'urbanisme, destiné aux **communes qui ne disposent pas de PLU** (Plan Local d'Urbanisme).

Elle a pour objectif principal de **délimiter les secteurs constructibles et non constructibles** sur le territoire communal, afin d'encadrer le développement de l'urbanisation tout en préservant les espaces naturels, agricoles et paysagers.

#### **Contenu et portée**

- Elle comprend une **carte** et un **rapport de présentation**.
- Elle ne fixe pas de règles détaillées de construction (hauteur, emprise, etc.) : ce sont alors les **règles nationales d'urbanisme (RNU)** qui s'appliquent.
- Elle est **opposable aux tiers** : les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables) doivent la respecter.

#### **Procédure d'adoption**

- Élaborée par la commune.
- Soumise à **enquête publique**.
- **Approuvée par le conseil municipal**, puis par le **préfet**.

#### **Intérêt pour la commune**

- Outil **simple et peu coûteux**.
- Permet de **maîtriser l'urbanisation** sans la complexité d'un PLU.
- Offre un cadre légal clair pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Nous nous renseignerons pour savoir si la carte communale est obligatoire et quels sont les délais réglementaires.

Nous demanderons aux services de la DDT 63 de venir nous expliquer ce qu'est une carte communale et les différentes étapes à suivre.

## **② - DOSSIER SOLAIRE DÔME**

### **\*\*Résumé – Opération « Solaire Dôme »**

La Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans (CC CCV) porte l'opération « **Solaire Dôme** », un projet de développement des énergies renouvelables visant à renforcer la production locale d'électricité solaire sur le territoire intercommunal.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs nationaux et territoriaux de **transition énergétique**, de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et de **valorisation des ressources locales**, tout en contribuant à la maîtrise des dépenses énergétiques publiques à moyen et long terme.

L'opération consiste en l'installation d'équipements photovoltaïques de type « dôme solaire » sur des sites identifiés comme techniquement et réglementairement compatibles (bâtiments ou espaces publics). La CC CCV assure le pilotage du projet, en lien avec les communes concernées et les partenaires techniques et financiers.

Les principaux **enjeux et bénéfices** du projet sont :

- le développement d'une **production d'énergie renouvelable locale**,
- la **sécurisation et la diversification** des ressources énergétiques du territoire,
- un **impact environnemental positif**,
- une **dynamique intercommunale** au service des communes membres,
- une contribution à l'**attractivité et à l'exemplarité** du territoire en matière de transition écologique.

La mise en œuvre du projet respecte les contraintes réglementaires, techniques et financières en vigueur. Les modalités précises (sites, calendrier, coûts, financement et retombées) font l'objet d'un suivi et d'une information régulière des communes concernées.

La Mairie a signé une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre de centrales solaires photovoltaïques.

La CC CHAVONON nous a transmis le montant de la prestation du cabinet d'études retenue - SOCIETE QUALICONSLT :

Il faudra faire une DP (Déclaration Préalable) et valider les bons de commandes.

Nous prendrons l'attache de M. FIBROWSKI pour faire la DP et avoir les renseignements nécessaires concernant le bon de commande. Nous lui demanderons si une partie de la production pourrait être vendue.

## **③ - DATE DE VOTE DU CFU**

**Le Compte Financier Unique (CFU)** est un document budgétaire qui **regroupe en un seul compte le compte administratif et le compte de gestion**.

Il retrace de manière **sincère, lisible et exhaustive** l'exécution du budget de la collectivité pour un exercice donné, tant en **fonctionnement** qu'en **investissement**.

👉 Le CFU permet :

- de **simplifier la lecture des comptes**,
- de **renforcer la transparence financière**,

- d'assurer une **meilleure compréhension de la situation financière** de la collectivité par les élus et les citoyens.

En raison des élections municipales, le CFU doit être voté par l'ancien conseil municipal et le budget par le nouveau Conseil Municipal.

Le CFU sera voté le 06 Mars 2026. (voir tableaux joints).

| COMMUNE DE CONDAT - MAIRIE DE CONDAT-EN-COMBRAILLE BUDGET PRINCIPAL DE CONDAT - CFU - 2025 |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES                                                 | I  |
| PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE                                 | B1 |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N      |                                            |           |                |                |              |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------|----------------|----------------|--------------|
|                                                                |                                            |           | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes                                                       | Prévision budgétaire totale                | A         | 373 900,73     | 459 972,37     | 833 873,10   |
|                                                                | Recettes réalisées (1)                     | B         | 313 302,18     | 473 159,64     | 786 461,82   |
|                                                                | Restes à réaliser                          | C         | 50 000,00      | 0,00           | 50 000,00    |
| Dépenses                                                       | Autorisation budgétaire totale             | D         | 711 510,00     | 518 700,00     | 1 230 210,00 |
|                                                                | Dépenses réalisées (1)                     | E         | 231 566,23     | 408 432,22     | 639 998,45   |
|                                                                | Restes à réaliser                          | F         | 106 654,00     | 0,00           | 106 654,00   |
| Différences entre les titres et les mandats                    | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | 81 735,95      | 64 727,42      | 146 463,37   |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | H         | 337 609,27     | 58 727,63      | 396 336,90   |
| Solde (Investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent/déficit                           | G + H     | 419 345,22     | 123 455,05     | 542 800,27   |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)                    | I = C - F | -56 654,00     | 0,00           | -56 654,00   |
| Résultat cumulé                                                | Excédent/déficit                           | G + H + I | 362 691,22     | 123 455,05     | 486 146,27   |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

## Résultat fonctionnement 2025

**473159,64 € (RF) - 408432,22 € (DF) = 64727,42 (EXCEDENT 2025)**

**58727,63 € (Excédent reporté 2024) + 64727,42 € (Excédent 2025) = 123455,05 € (EXCEDENT DE CLOTURE CUMULE 2025)**

## Résultat investissement 2025

**313302,18 € (RI) - 231566,23 € (DI) = 81735,95 € (EXCEDENT 2025)**

**337609,27 € (EXCEDENT 2024) + 81735,95 € (EXCEDENT 2025) = 419345,22 € (EXCEDENT CLÔTURE CUMULE)**

## ④- DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN COMPOSTEUR PEDAGOGIQUE A L'ECOLE

Marion COUTO du SYDEM nous a fait une proposition suite à la demande d'implantation d'un composteur pour l'école primaire.

Deux propositions d'implantation définies par le SYDEM nous ont été communiquées.

Proposition d'implantation de composteur :



1 1ère proposition d'implantation



D'après le contexte du site, ces 2 emplacements pourraient correspondre à l'implantation d'un site de compostage.

Étant donné qu'il s'agit d'un avenant au précédent compte rendu de diagnostic, aucune délibération n'est nécessaire.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette requête.

\* Demande de réductions des bacs par le SYDEM : Le Conseil Municipal ne souhaite pas que le nombre de bacs soit réduit.

#### **⑤ - RENOUELEMENT CONTRAT DE Monsieur GAUMET Jean-Lucien.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de Monsieur Jean-Lucien GAUMET arrive à échéance le 16 Mars 2026 et qu'il faut renouveler ce contrat et demande l'avis du Conseil Municipal pour un renouvellement de trois mois.

Avis favorable du Conseil Municipal pour le renouvellement du contrat de Monsieur GAUMET Jean-Lucien pour une durée de 3 mois.

#### **⑥ - DEVIS BROUSSE POUR LA SALLE DES FÊTES**

**La SARL BROUSSE nous a fait parvenir le devis pour la salle des fêtes :**

BROUSSE a proposé de faire un test avec une sonde afin de voir si la température de sortie de chaudière n'est pas supérieure à 70 degrés. Si la température s'avérait supérieure, les travaux ne pourraient pas se réaliser.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite que la SARL BROUSSE fasse réaliser ce test et en fonction du résultat une décision sera prise.

Bien sûr si les travaux ne peuvent pas être faits, la commune réglera les frais de test.

#### **⑦ - BILAN TRAVAUX VOIRIE – 2024/2025 à réaliser et à régler**

\* Jeangouloux : Il est expliqué que le goudron a été arraché sur 20 mètres après les derniers travaux. ANIORTE s'engage à venir remettre en état.

## **⑧ - QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Subvention FIC CLUB HOUSE ENCAISEE**

#### **\* Demande Mme LECOUR – Salle des fêtes**

Afin de faire découvrir les activités de Club de Gym de Saint-Avit aux administrés de CONDAT. Le Club souhaite faire des séances découvertes un lundi et un mercredi à la salle des fêtes de CONDAT.

Un avis favorable a été donné à Mme LECOUR.

\* **Coût assainissement** : Délibération à prendre pour augmentation du coût de l'assainissement 0,10 € en général chaque année. 0.73 € en 2025 soit 0,83 € à prévoir en 2026.

Avis favorable du Conseil pour augmenter le coût de l'assainissement sur 2026 de 0.10 € par m3.